



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

### Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP PAU  
6 RUE D'ORLEANS  
64027 PAU CEDEX

2806-016720-0043-00



#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 81 838 252 235  
Référence de l'avis : 21 64 4130001 16  
Contrat de prélèvement : P364020402985  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P364020402985  
Numéro de propriétaire : 129 R00577 V  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 0550 MBZHKG \*  
MME RIO SEVERINE ANNE THERESE

MME RIO SEVERINE  
41 RUE DU GOLF  
64140 BILLERE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 13/08/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021  
Identifiant service : 64060

#### Somme à payer

983,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

#### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP PAU  
CELLULE FONC  
6 RUE D'ORLEANS  
64027 PAU CEDEX  
Tél : 05 59 98 68 74

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2021,  
directement sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2021

Compte bancaire : FR76 1333 5000 400X XXXX XXX8 245  
Identifiant de la banque : CEPAFRPP333  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	37,32 %	%	1,00 %	0,208 %	8,40 %	0,145 %		
	Taux 2021	41,05 %	%	2,00 %	0,188 %	8,40 %	0,205 %		
	Adresse	5435 RES OXFORD							
	Base	1827		1827	1827	1827	1827		
	Cotisation	750		37	3	153	4	947	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	680		18	4	153	3			
Cotisation 2021	750		37	3	153	4	947		
Variation	+10,29 %	%	+105,56 %	-25,00 %	0 %	+33,33 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			36	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
Références administratives : 640 50 075 060 129 129 B G					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>983</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.